

MONTANT DES ADHESIONS 2020*

(*) montant validé en AG du 28/02/19

Collège 1

➤ **Entreprises***

350 €	si moins de 20 salariés et créée depuis moins de 3 ans
800 €	si moins de 20 salariés et créée depuis plus de 3 ans ou si moins de 50 salariés
1 150 €	de 51 à 100 salariés
1 950 €	de 101 à 250 salariés
4 500 €	au-delà de 250 salariés

➤ **Entreprises Support** (cabinets de consultant, cabinets d'avocats, banques, bureaux d'études,...)

1 500 €	Tarif unique*
375 €	Pour les consultants de moins de 5 salariés (75 % de remise sur le tarif unique)

*si vous êtes adhérent à Images&Réseaux ou Valorial, ou Biotech Santé Bretagne (ID2Santé) vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (25% du montant)

Collège 2

Structure	Montant de la cotisation
<ul style="list-style-type: none">• Tutelles (avec ses laboratoires)	2 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Structures de soin• Structures d'enseignement supérieur et de formations spécialisées• Structures de recherche	1 500 €

Collège 3

Structure	Montant de la cotisation
<ul style="list-style-type: none">• Structures de développement économique	500 €
<ul style="list-style-type: none">• CCI	1 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Structures qui mettent du personnel à disposition	0 €